CHRONIQUE

DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

La Société et la *Revue* ont traversé sans compromission — est-il besoin de le dire? — la période douloureuse de l'occupation, et c'est de notre milieu qu'est sortie, dès 1940, la première et la plus solennelle « protestation des intellectuels ». L'esprit de notre groupement est resté ce qu'il était ; il eût été inconcevable qu'on donnât quelque gage que ce fût à l'oppresseur du dehors comme à celui du dedans : nous avons continué de travailler sans autre souci que celui de la vérité inconditionnelle. A un émissaire allemand, venu en 1941 pour solliciter notre collaboration scientifique, j'ai cru devoir répondre, en me dérobant : « Nous n'avons pas la même conception de la vérité. » Individuellement, nombreux sont ceux parmi nous qui ont souffert, qui ont payé de leur liberté ou de leur vie la foi qui les animait. Quant à la Société, elle a pu continuer son existence sans subir autre chose qu'une certaine réduction de son activité, due aux difficultés matérielles de toute sorte. Nos séances, quoique au ralenti, se sont poursuivies ; la *Revue*, quoique avec quelque retard, a continué de paraître ; la Collection même s'est augmentée de quelques volumes.

Au moment de commencer cette Chronique, je me dis que la matière en est, en somme, fournie par les articles du *Mémorial*, puisque cet ouvrage a été conçu comme un bilan des travaux antérieurs et un programme de recherches futures. Les travailleurs y trouveront, en effet, une riche provision de suggestions et d'orientations dans tous les domaines, émanant des spécialistes les plus autorisés. Cependant, même après cette révision systématique de nos buts et de nos projets, il me paraît encore utile de reprendre année par année la glane que j'ai l'habitude de cueillir au hasard des lectures et des réflexions.

I. — Bibliographie et documentation.

La guerre a interrompu bien des travaux et suspendu bien des publications ; d'autre part, elle a, pendant plusieurs années, interdit toute

communication entre savants des divers pays. La première tâche qui s'impose est de reprendre, sinon d'organiser, la documentation scientifique. Pendant les années de guerre, la *Société de bibliographie classique* a poursuivi ses publications : l'*Année philologique* a continué de paraître, grâce à l'activité inlassable de Mlle J. Ernst, qui a trouvé le moyen, en dépit des difficultés nées de l'état de guerre, de centraliser en Suisse et de dépouiller la plupart des périodiques. Seulement, en raison du ralentissement de la production scientifique et des obstacles matériels apportés au travail d'impression, il a paru bon de bloquer en un volume (publié en 1943) les dépouillements de 1940 et 1941, et en un volume également (actuellement sous presse) les dépouillements de 1942 à 1944. Les lacunes inévitables de ces volumes de guerre seront comblées dans le premier volume d'après-guerre.

— Pendant la guerre a paru également dans la Collection de bibliographie classique une *Bibliographie pratique de la littérature latine*, due à M. N. I. Herescu (cf. ci-dessous le compte-rendu de M. J. Bayet, p. 266). Cet ouvrage doit être le premier d'un ensemble de corpus bibliographiques en cours de préparation. Le directeur de la Société de bibliographie classique a projeté, en effet, de faire faire pour l'histoire de la langue ce que M. Herescu a fait pour l'histoire littéraire, et M. J. Cousin a bien voulu se charger de préparer pour être publiée dans la même collection une *Bibliographie pratique de la langue latine.*

Mais l'une et l'autre bibliographie, se présentant sous la forme d'un volume imprimé, ont l'inconvénient d'être limitées à un terme ; or, une documentation de ce genre demande à être sans cesse tenue à jour ; il a donc paru bon de prolonger chacune de ces bibliographies imprimées par un fichier qui sera poursuivi d'année en année et tenu à la disposition des travailleurs dans le cadre de la Bibliothèque de la Sorbonne, à l'*Institut des études latines.*

— D'autres ambitions ont paru en même temps réalisables ; il y a longtemps que le signataire de ces lignes avait songé à reprendre une idée de P. Lejay (cf. cette *Revue*, t. II, p. 159) : constituer un répertoire des *thèmes et clichés* de la littérature latine. On voit sans peine l'enrichissement que nous vaudrait pareil corpus pour la connaissance de la littérature, l'étude des imitations, des courants, des écoles, l'histoire des genres et le sens de l'évolution... P. Lejay demandait qu'on se rendît compte en France de l'utilité de cette entreprise avant qu'on ne l'exécutât à l'étranger. En dépit des invitations que j'avais faites à différentes reprises (p. ex. dans cette *Revue*, t. XVI, p. 43), personne ne semblait avoir été tenté par ce projet ; je l'ai donc repris à mon compte, et pour commencer j'ai mis en train la préparation d'un *Index des thèmes de*

la poésie. M. N. I. Herescu a déjà avancé le dépouillement des élégiaques ; M. H. Bardon, avec la collaboration de MM. P. Miniconi et R. Marache, s'est chargé du reste de la poésie impériale. A. Cordier s'était chargé de l'époque républicaine ; du fait de sa mort prématurée, « pendent interrupta opera ».

— Il sera agréable aux lecteurs de la *Revue* de savoir qu'au cours de la guerre nos amis suisses n'ont pas ralenti, bien au contraire, leur effort de production et d'organisation ; ils publient une *Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique*, le *Museum Helveticum*, dont quatre fascicules ont paru en 1944 ; une *Revue des Universités de la Suisse romande*, l'*Alma Mater ;* enfin, un *Annuaire de la Société suisse de philosophie*, qui compte déjà quatre volumes. Trois volumes de *Mélanges* ont été publiés en l'honneur de M. Niedermann, F. Staehelin et J. Jud ; enfin, une Collection des *Editiones Helveticae* a commencé de publier des *Textes latins à l'usage des classes.*

II. — Travaux en cours et en projet.

Dans la période que nous venons de traverser, il a été particulièrement difficile de garder la liaison entre travailleurs, et maints projets ont dû rester confinés dans le cadre où ils ont été conçus. Plusieurs pourtant m'ont été communiqués, même de province, même de l'étranger, même du fond des camps de prisonniers.

On a vu ci-dessus par le compte rendu des séances de la Société (p. 19) que M. Raymond Bayer a mis en avant un projet de *Corpus des textes philosophiques du Moyen Age*, publiés en éditions critiques par des chartistes, des paléographes et des philosophes, et, en liaison avec ce premier projet, un autre relatif à la constitution d'un *fichier lexicographique du latin philosophique.* Il y a là de quoi occuper une génération de travailleurs.

— Autre projet collectif, en cours de réalisation : les RR. PP. De Lubac et Daniélou dirigent une *Collection des sources chrétiennes latines*, comportant pour chaque texte une importante introduction et une traduction. MM. Palanque, Chirat, Guilbaud, Marrou, Dom Leclercq, Dom Gros, Dom de Gaudemar, le P. Goubert, Mlle Pétré y travaillent dès maintenant.

— Une *Revue du moyen âge latin*, destinée à promouvoir l'étude littéraire et doctrinale de la période chrétienne, a été annoncée par M. l'abbé F. Chatillon, professeur à la Faculté catholique de Lyon, 25, rue du Plat et a publié déjà plusieurs fascicules.

— Dans ce domaine du latin chrétien, M. G. Bernardon, professeur

au lycée Voltaire, prépare une thèse de doctorat sur *la latinité de S. Hilaire de Poitiers*, et, en liaison, une thèse complémentaire sur *le vocabulaire théologique* dans quelques traités du même auteur.

— M. G. Langlois, élève de l'École des Hautes-Études, s'intéresse également à saint Hilaire et se propose d'étudier chez lui *la fusion des traditions latine et grecque* issues de Tertullien d'une part, d'Origène et d'Athanase d'autre part.

— M. R. Charra, professeur au lycée de Saint-Étienne, qui avait envisagé une étude sur la langue et le style de Juvénal, s'est orienté depuis vers des recherches sur *la langue et le style amoureux dans la littérature latine*, qui fournirait la matière de deux thèses : d'une part, étude du genre, des thèmes et des formes ; d'autre part, répertoire lexicographique.

— M. A. Haury, professeur à Vesoul, se propose d'étudier, chez Cicéron, en particulier, la famille des mots qui se groupent autour de *patria*. D'autre part, il envisage une *étude du subjonctif*, soit du point de vue de la concordance des temps, soit pour reconnaître le fondement psychologique des emplois du mode.

— M. J. Hellegouarc'h, professeur au lycée de Lille, a abordé, en partant aussi de Cicéron, une enquête sur *la langue des assemblées politiques à Rome*.

— M. J. Couissin, professeur au lycée d'Agen, a entrepris une enquête sur *la notion et l'expression de l'indéfini en latin*.

— M. L. Binet, professeur au lycée Lakanal, projette une étude sur *la notion de cliché et le rôle du cliché dans la poésie latine*.

— M. P. J. Miniconi, professeur au lycée Périer, à Marseille, répondant par avance aux suggestions présentées ci-après (p. 71) par M. Georgescu, étudie *l'histoire et les emplois du mot « causa »* depuis les origines jusqu'aux aboutissements romans.

— M. R. Marache, dans son Oflag de Arnswalde, a trouvé le moyen de méditer sur *le goût archaïsant dans la critique littéraire au II^e siècle*.

— M. F. Baille, au retour d'une longue captivité, a entrepris des recherches sur *le sens et les emplois comparés de « esset-foret »* depuis les premiers textes jusqu'à l'époque classique.

— De Belgique, M. F. Peeters, agrégé de l'Université de Bruxelles, a pu nous faire savoir qu'il travaillait à une étude de longue haleine sur *l'Édit du maximum de Dioclétien ;* M. A. Boutemy a achevé sa thèse de notre École des hautes études sur *Nigellus de Longchamps*.

— En Roumanie, M. Pippidi, en 1943, mettait la dernière main à un ouvrage *Autour de Tibère*, et entreprenait une étude sur *la formation des idées littéraires dans l'antiquité.*

— En Hollande, M. H. Baudet s'est chargé d'un *examen systématique des monuments funéraires romains* trouvés sur le sol des Pays-Bas, en même temps qu'il poursuit un travail sur *Sénèque.*

III. — Suggestions de travaux.

Continuant la tradition inaugurée dans le cadre de notre Société par M. G. Nicolau, son compatriote V. Al. Georgescu se fait le champion de la coopération nécessaire entre le droit et la philologie. Dans un ouvrage publié par l'Institut roumain d'études latines : *Études de philologie juridique et de droit romain*, 1940, il donne des exemples de cette coopération et consacre son Introduction à en tracer le programme. Sous le nom de « philologie juridique », il définit les opérations qu'il convient de distinguer des recherches historico-dogmatiques auxquelles se livre principalement le romaniste : « Le rôle de l'étymologie demeurera le même que par le passé ; le philologue sera à son aise pour guider le juriste presque sans appel de la part de celui-ci... Ensuite, on étudiera d'une manière systématique les différentes acceptions d'un mot ou d'une locution de la langue juridique ; de cet aspect statique on passera à l'évolution du sens à travers les âges, non sans en déterminer la diffusion selon la matière, les auteurs, les époques ou les régions... Enfin, on accordera une attention particulière au style... et à ce que les auteurs du *Thesaurus* entendent par les *structurae* et *iuncturae* du mot, autrement dit les constructions grammaticales... Il va de soi que les études de philologie juridique ne doivent pas faire double emploi avec les excellents dictionnaires que nous possédons ; aussi ne consacrera-t-on de monographie qu'aux notions les plus importantes et qui posent des problèmes qu'un article de dictionnaire ne saurait résoudre ; nous indiquons, à titre d'exemple, les notions de *lex*, *pactum*, *res*, *conditio*, *conuentio*, *natura*, *forma*, *actio*, propriété, nullités, acte juridique... N'oublions pas non plus que nous ne possédons ni une grammaire générale ni une histoire du latin juridique... Enfin, les romanistes ont besoin d'un dictionnaire du latin juridique contenant les étymologies, le dépouillement des sources juridiques et extra-juridiques... C'est à la philologie juridique qu'incombe la confection de pareils instruments de travail. »

Précisément une équipe de jeunes romanistes, formés en particulier à l'école du regretté P. Noailles, vient d'apporter son adhésion enthousiaste à notre Société. A ceux-là de méditer les suggestions de M. Georgescu.

— Au moment où, par l'adhésion à la Société de ce groupe de juristes actifs, la collaboration du philologue et du romaniste est remise à l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention sur un ordre de recherches négligé, le style juridique. On a vite fait, quand on veut caractériser la langue du droit, de la présenter comme formaliste et archaïsante ; ce ne sont là que les aspects les plus évidents, et qui peut-être ont le moins de conséquence. La langue du droit est essentiellement caractérisée par le souci de la précision et de l'analyse : « iuris consulti, dit Quintilien (V, 14, 34), quorum summus circa uerborum proprietatem labor est » ; d'où la recherche incessante de l'expression propre, qui exclut toute interprétation abusive, du mot qui répond à un besoin nouveau, de la formule qui prévoit un cas inédit ; occasion permanente de contrôle et source d'enrichissement. En fait, il n'est pas impossible de penser que le développement du latin juridique est pour beaucoup dans le passage de l'ancienne « exilitas sermonis » à la récente « abundantia stili ». Il y aurait là, je crois, sujet à une enquête intéressante ; qu'a-t-on fait dans cet ordre d'idées depuis que E. Norden déclarait, il y a cinquante ans, dans *Die antike Kunstprosa*, t. II, p. 582 : « D'ordinaire aujourd'hui, dans la masse des enquêtes de détail sur la langue des juristes, dont les résultats sont à mon sens le plus souvent problématiques, le côté stylistique est complètement laissé de côté »?

— L'attention se porte de plus en plus sur l'étude de la période de transition entre le latin classique et les aboutissants romans.

M. Dag Norberg, dans un ouvrage qui doit faire date (*Syntaktische Forschungen auf dem Gebiete des Spätlateins* (cf. ci-dessous, p. 261), donne l'avertissement suivant : « En ce qui concerne l'histoire de la langue latine en France, en Italie et en Espagne pendant la période dite de transition, des problèmes considérables attendent encore leur solution. Les latinistes, comme les auteurs du *Thesaurus linguae latinae*, limitent le champ de leurs études à l'an 600 ; or, les romanistes sont enclins à tirer des indications du matériel roman en le traitant comme un témoin du latin préroman. Il semble qu'on ait négligé d'étudier la langue de la période de transition pour la raison surtout qu'on la considère uniquement comme un produit artificiel. » Que cette conception soit fausse, c'est ce que montrent à l'évidence les recherches de M. Norberg ; mais son ouvrage ne prétend pas épuiser la question ; il représente une série de sondages qui demandent à être complétés avant qu'on n'aboutisse à une systématisation, et à ce titre il invite à des recherches pour lesquelles on peut dire qu'il mérite d'être pris pour modèle.

— Voici que justement, dans un compte-rendu de l'ouvrage de H. Mihăescu sur la version latine de Dioscoride (cf. cette *Revue*, t. XIX,

1941, p. 386 et suiv.), M. A. Dain signale l'intérêt que présente pour l'étude de la période de transition la langue des traductions du VIe siècle, dont le Dioscoride latin nous fournit un précieux échantillon. « Dans ce texte, dit M. Dain (p. 387), ce qui frappe, plus encore que l'altération morphologique ou syntaxique, c'est l'évolution du vocabulaire ; à cet égard, il y a dans le Dioscoride latin une mine considérable à exploiter. M. Mihâescu en a tiré l'essentiel ; il servira de guide à tout autre chercheur. »

— Dans un compte-rendu qui voisine avec le précédent (t. XIX, 1941, p. 385), M. Dain, à propos d'un ouvrage de G. Garitte sur la Vie de saint Antoine par Athanase, attire notre attention sur « l'intérêt qu'il y aurait, en vue de l'histoire des textes dans l'antiquité, à aborder résolument le problème des traductions anciennes ». Précisément, le Περὶ ὕλης ἰατρικῆς de Dioscoride « fournit un exemple typique, et du reste normal, de transmission de texte ». Toutes les données fournies par l'auteur « ne manqueront pas de s'intégrer un jour dans une histoire générale des textes, qu'il reste encore à écrire ».

— Pour clore cette revue du latin de basse époque, je me plais à reproduire quelques suggestions que M. Ch. Favez avait destinées à notre *Mémorial*, et qui n'ont pu y trouver place, faute de nous être parvenues à temps :

1. L'*Ad Donatum* de saint Cyprien était-il à l'origine un dialogue? (cf., entre autres, Goetz dans *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der altchristlichen Literatur*, XIX, 1, 1899 ; Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*[2], 3. Teil, 1905, p. 360-361 ; de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, p. 207.)

2. Le *De Mortalitate* de saint Cyprien est-il un sermon ou un traité?

3. La date du *De Mortalitate* de saint Cyprien peut-elle être fixée avec précision? (cf. l'édition de M. L. Hannan, Washington, 1933, p. 3 de l'Introduction.)

4. Comparer les deux *Oraisons funèbres de Satyrus* par saint Ambroise et expliquer la différence de ton qui les sépare.

5. Étudier la consolation chez saint Augustin (en particulier *Ep.* 92 et les premiers chapitres du *De ciuitate Dei*).

6. Pourquoi les consolateurs latins chrétiens ont-ils fait si peu d'emprunts à Sénèque, un moraliste, alors qu'ils en ont fait un si grand nombre à d'autres auteurs, Virgile en particulier? (cf. Ch. Favez, *La consolation latine chrétienne*, p. 52 et suiv.)

7. L'attitude de saint Jérôme à l'égard du mariage.

8. La notion de pureté morale chez les moralistes païens et les moralistes chrétiens de Rome.

9. « Dans le *De Officiis* d'Ambroise l'influence de la sagesse profane est beaucoup plus forte que dans ses consolations. Cette différence provient probablement de ce que la sensibilité joue dans celles-ci un bien plus grand rôle que dans le *De Officiis*, où l'auteur accorde plus d'importance à l'élément intellectuel. Je crois qu'à étudier de ce point de vue la littérature latine chrétienne dans son ensemble, on constaterait que les auteurs chrétiens sont d'autant plus indépendants de la tradition païenne qu'ils font la part moins grande à l'élément intellectuel et insistent davantage sur l'élément moral et mystique. » (Ch. Favez, *La consolation latine chrétienne*, p. 176, n. 2.)

NÉCROLOGIES

PIERRE NOAILLES, JURISTE ET PHILOLOGUE

Pierre Noailles, vice-président en exercice de notre Société, est mort le 25 novembre 1943, dans le plein épanouissement de sa carrière de savant et de professeur. Nous ne verrons plus son regard clair et nous n'entendrons plus sa chaude parole ; nous ne jouirons plus de l'aménité de son caractère, de sa politesse souriante ; nous ne bénéficierons plus de la fermeté de ses vues, de la vigueur de son esprit.

Notre confrère regretté était un homme complet, s'intéressant à toutes les manifestations de la vie. Une biographie détaillée sera écrite de lui, cherchant à faire connaître ce que fut l'homme. Qu'il me soit permis ici — et cela suffira à raviver nos regrets — de redire en quelques mots la carrière du professeur et de l'érudit.

Pierre Noailles était né le 2 août 1881 à Talence, en Gironde. Chargé pendant la première guerre d'un enseignement du droit à Grenoble, il fut reçu le premier au concours d'agrégation de décembre 1919. Nommé professeur titulaire à la Faculté de droit de Grenoble, en novembre 1920, il fut transféré à Bordeaux, à la même date. Il devint membre libre de l'École française de Rome en 1922 et 1923. Nommé chargé de cours à Paris, en novembre 1923, il eut le titre de professeur le 3 juin 1925 et se vit confier l'enseignement du droit romain approfondi le 1er janvier 1927. Il devait occuper cette charge pendant dix-sept ans.

Quant il fut nommé à Paris, à l'âge de quarante-deux ans, Pierre Noailles avait déjà depuis longtemps une réputation de savant. Ses remarquables thèses de doctorat avaient été publiées en 1912 et 1914. Elles portaient l'une et l'autre sur Les collections des Novelles de l'empereur Justinien. *La première thèse en examinait* L'origine et la formation sous Justinien ; *la seconde était consacrée plus spécialement à* La collection grecque des 168 Novelles. *Ce beau travail devait, en 1916, mériter à l'auteur le prix Saintour de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Jeune encore, et écrivant à une époque où les recherches sur l'histoire des textes n'avaient pas fait les grands progrès qu'on a connus depuis, Pierre Noailles arrivait du premier coup à la maîtrise. D'emblée, il témoignait de